

Fédération Régionale des Trufficulteurs Provence Alpes Côte-d'Azur

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la FRT PACA
Jeudi 25 août 2022, 10 h
83 630 BAUDUEN

En présence des Présidents administrateurs et des Conseillers des Syndicats départementaux de Trufficulteurs de la Région PACA :

M. SANTINELLI, Président FRT PACA, Vice-Président du Syndicat des Alpes Maritimes (06)
P. DE SANTIS, Président du Syndicat du Var (83)
Mme H. MANTET – BARRA, Administratrice du Syndicat du Var (83)
M. DEMACHY Tanguy, Administrateur du Syndicat du Var (83)
O. BAUDRION, Administrateur du Syndicat des Bouches du Rhône (13)
JP. AURRAN, Administrateur du Syndicat des Bouches du Rhône (13)
JL BONDIL, Président du Syndicat des Alpes de Haute Provence & Secrétaire FRT PACA (04)
T. TELLO, Administrateur du Syndicat des Alpes de Haute Provence (04)

Invité :

André PINATEL, Président d'honneur CRA PACA, Délégué CRA PACA à la Trufficulture.

Et du Chargé de mission :

J.F. TOURRETTE, Chargé de mission R&D FRT PACA

Excusés :

JP CANUEL, Trésorier FRT PACA (13)
I. MERENTIER, Président du Syndicat des Bouches du Rhône (13)
V. MICHELET, Présidente du Syndicat du Vaucluse (84)
R. LOPEZ, Administrateur du Syndicat du Vaucluse (84)
N. MONNIER, Vice-Président du Syndicat du Vaucluse (84)
S. TENOUX, Président du Syndicat des Hautes Alpes (05)
C. TENOUX, Administratrice du Syndicat des Hautes Alpes (05)
A. BREMOND, Vice-Président du Syndicat des Alpes de Haute Provence (04)
JC AUTHIER, Administrateur du Syndicat des Alpes Maritimes (06)
JP GRECO, Président du Syndicat des Alpes Maritimes (06)
S. ROUSTAN, Administrateur du Syndicat des Hautes Alpes (05)

A l'ordre du jour :

- 1- Expérimentation en cours : Programme SPORTRUFF rejeté
- 2- Organisation de l'AG 2022
- 3- Point sur le Plan de Soutien au Développement de la Trufficulture régionale SUD PACA : niveaux de demandes par département (axe 2).
- 4- Avancement du projet d'IGP « Truffes de Provence » : Cahier des charges et bilan des réponses du questionnaire IGP
- 5- Questions diverses.

Le Président SANTINELLI déclare la séance ouverte à 10h 00.

Syndicat Agricole et Forestier régi par la loi du 8 mars 1884 – SIRET : 520 615 816 00011
Siège administratif : FRT PACA – COOPAGRISUD – 198, Chemin des Entrages – 13 300 SALON DE PROVENCE
Port : 06 18 11 32 03 - Tel & Fax: 04 90 55 14 32 - Courriel : trufficulture.13@orange.fr
Siège social : Hôtel de ville – 84 210 SAINT DIDIER

Fédération Régionale des Trufficulteurs Provence Alpes Côte-d'Azur

Il remercie l'ensemble des Présidents et délégués départementaux de la région pour leurs présences, en particulier M. DE SANTIS Philippe, pour l'organisation de ce CA FRT PACA, et excuses les absents.

1- Expérimentations et études exploratoires en cours :

L'INRAE, au travers de M. Claude MURAT, a informé le Chargé de mission R&D FRT PACA le 20/7/2022 du rejet du financement du projet SPORTRUFF en transférant l'explication de FranceAgriMer, mail transféré aux 7 présidents PACA.

L'INRAE et la FFT ont co écrit une lettre de réponse argumentaire dans l'espoir de rattraper ce projet, à suivre....La FRT PACA n'a, en conséquence, plus de budget INRAE depuis début mars 2022.

2- Organisation de l'AG 2022 :

L'AG FRT PACA 2022 se tiendra dans les Alpes de Haute Provence, à Mane le vendredi 30/9/22.

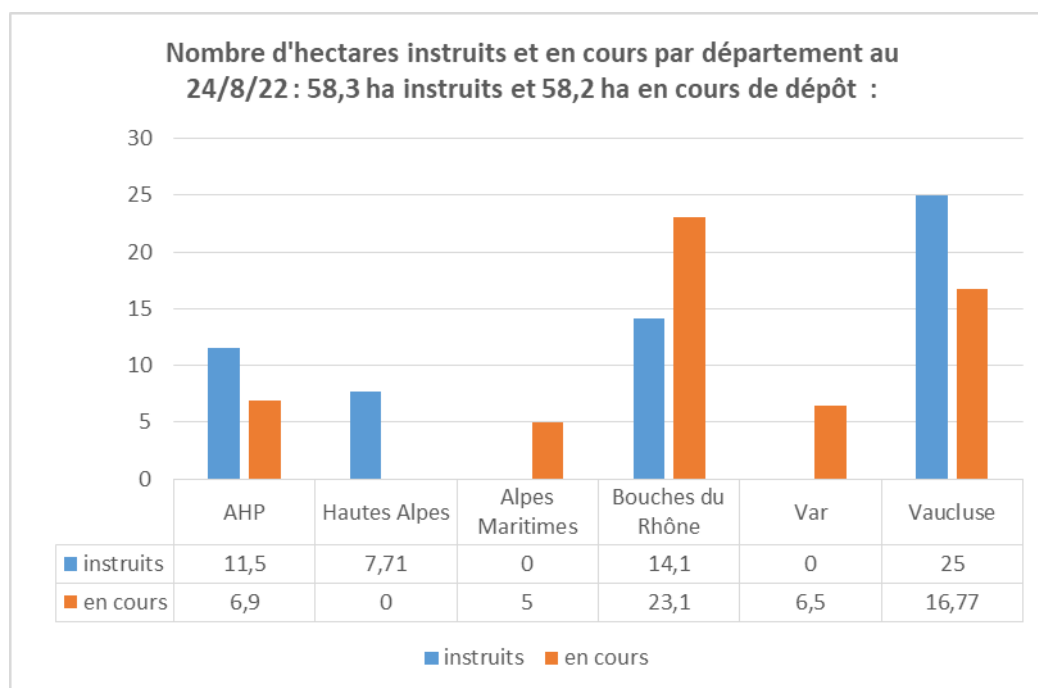
M. BONDIL doit faire un retour au Chargé de mission dès que possible sur le restaurant choisi. Le Président Santinelli souhaiterait une conférence de Claude Murat, INRAE. Le Chargé de mission est chargé de relayer sa demande.

Le Chargé de mission va faire les convocations que les syndicats transféreront à leurs adhérents. Il enverra les invitations et les retours des invités comme des adhérents seront centralisés par le trésorier FRT PACA. Les chèques seront à l'ordre du restaurant afin de ne pas transiter par la comptabilité de la FRT PACA.

3- Point sur le Plan de Soutien au Développement de la Trufficulture régionale SUD PACA : niveaux de demandes par département (axe 2 du Plan Truffe).

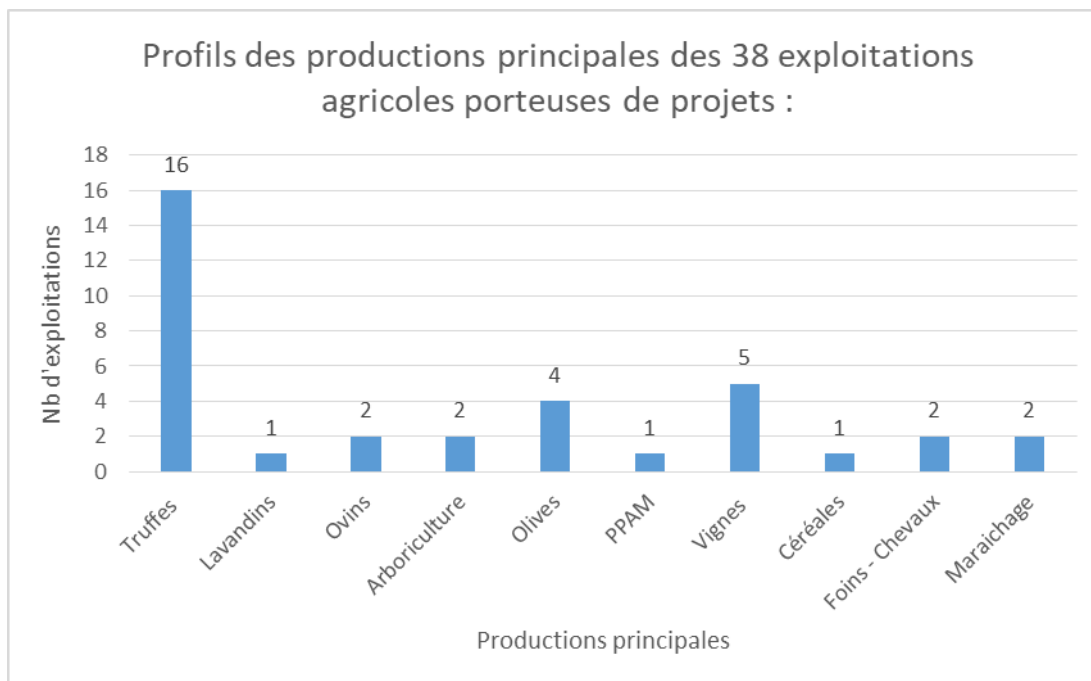
Le Chargé de mission présente les volumes de demandes par département, ci-dessous :

Bilan Plan Truffe SUD PACA : Axe 2 : Aides aux plantations au 24/8/2022 :



Fédération Régionale des Trufficulteurs Provence Alpes Côte-d'Azur

Ha	instruits	en cours	Total
AHP	11,5	6,9	18,4
Hautes Alpes	7,71	0	7,71
Alpes Maritimes	0	5	5
Bouches du Rhône	14,1	23,1	37,2
Var	0	6,5	6,5
Vaucluse	25	16,77	41,77
Total	58,31	58,27	116,58



Afin d'envisager la suite du Plan Truffe SUD PACA, le Président explique qu'il va organiser une réunion stratégique avec les élus de la Région, notamment Mme Bénédicte MARTIN, vice-présidente de la Commission agricole, en présence de M. André PINATEL au Domaine de Majastre dans le courant de l'automne.

Le Syndicat 04 précise qu'il déplore que certains trufficulteurs subventionnés de ce département adhèrent à d'autres syndicats PACA.

4- Avancement du projet d'IGP « Truffe de Provence » : Cahier des charges

Le Président explique le travail du Chargé de mission et de l'expert INAO, M. MOUSTIER, sur le dossier de présentation global, sur le Cahier des Charges, le questionnaire, la réflexion sur l'aire géographique, etc...

Le Chargé de mission avait soumis au CA FRT PACA la version du 9/8/2022 du Cahier des Charges afin de recueillir les avis critiques des élus, après avoir retravaillé ce document pendant l'été avec l'aide d'un agent de la CRA PACA : Mme Hélène LACOMME et de M. MOUSTIER.

Résultats : aucun commentaire négatif, le document semble convenir à tout le monde....et apparaît comme plus clair et lucide que la version présentée lors du CA du 16 juin dernier.

Syndicat Agricole et Forestier régi par la loi du 8 mars 1884 – SIRET : 520 615 816 00011

Siège administratif : FRT PACA – COOPAGRISUD – 198, Chemin des Entrages – 13 300 SALON DE PROVENCE

Port : 06 18 11 32 03 - Tel & Fax: 04 90 55 14 32 - Courriel : trufficulture.13@orange.fr

Siège social : Hôtel de ville – 84 210 SAINT DIDIER

Fédération Régionale des Trufficulteurs Provence Alpes Côte-d'Azur

Le Chargé de mission présente les résultats du vote des élus concernant le questionnaire IGP Truffe, 3 votes pour chaque syndicat départemental. Le débat reprend sur certaines questions, notamment sur le fait que cet IGP ne concerne que *T. melanosporum* ou *T. melanosporum* et *T. aestivum*. Cette truffe blanche étant de plus en plus utilisée en restauration en période estivale, l'IGP pourrait constituer une protection pour les consommateurs et pour les producteurs.

André PINATEL, CRA PACA, rappelle que l'INAO en réunion le 16/3/2022 avait conseillé stratégiquement de proposer les deux espèces de truffes dans un seul et même dossier.

Concernant le nom de l'IGP, avec 7 voies, c'est IGP « Truffe de Provence » qui est retenu. Les sous-déclinaisons (ex : IGP Truffe de Provence de Carpentras) ne sont pas retenues pour le dossier, ce qui n'empêchera pas, en cas d'obtention, de mentionner la commune de production, par exemple IGP « Truffe de Provence » d'Aups.

Le Président décide d'avancer « pas à pas » et de maintenir stratégiquement la truffe blanche dans l'IGP car l'INAO aura des exigences, des choses à redire au dossier, à enlever ou à ajouter, et cette truffe blanche pourrait être une soupape au dossier à enlever si l'INAO le demandait.

Il est décidé que les dates pour *T. aestivum* seraient du 1^{er} mai au 30 août seulement, sans prendre en compte *T. aestivum* var. *uncinatum* dont la période va jusqu'au 15 janvier.

Après l'analyse des votes des élus sur le questionnaire IGP, il ressort que plusieurs points furent tranchés et une position stratégique est maintenue, le Président se propose pour fournir les explications aux élus du CA qui ne sont pas présents ce jour.

5- Questions diverses :

5-1- Assemblée Générale de la FFT 2022, Uzès :

Le Président Santinelli demande à ce qu'un maximum des élus du CA FRT PACA soit présent à l'AG de la FFT les 14 & 15 septembre prochain à Uzès afin que la Région PACA soit le plus représentée possible. M. BAUDRION précise qu'il a prévu d'y assister avec M. CANUEL.

5-2- Journée PORTES OUVERTES des Pépinières TENOUX, 3/9/2022, Valdoule :

Ne pouvant y assister, le Président demande qui pourrait le représenter à cette occasion. M. BAUDRION informe qu'il a aussi prévu d'y assister avec Jean Pierre CANUEL, trésorier FRT PACA qui représentera le Président SANTINELLI.

5-3- Problématique association Trufficulture 13 :

En réaction aux mésententes entre le Syndicat des Trufficulteurs des Bouches du Rhône et l'Association Trufficulture 13, présidé par M. Raymond PECOUT, et aux différents articles que cette association a diffusés dans « Le Trufficulteur », le Président soutient le Syndicat 13 et interdit à la rédaction du périodique professionnel national de diffuser les articles de cette association.

Fédération Régionale des Trufficulteurs Provence Alpes Côte-d'Azur

5-4- Société du Canal de Provence :

Mme MICHELET informe le Président de la tenue de réunions SCP passées à Ansois concernant les extensions du canal dans le secteur du Sud Luberon. Réunions pour lesquelles la SCP avait demandé que la FRT soit organisatrice, et pour lesquelles la SCP n'a pas informé la FRT. Le Président se propose de contacter la SCP pour démêler ce malentendu.

Ayant traité l'ensemble de l'Ordre du jour, le Président clôture la séance à 12h30 en remerciant tous les élus présents.

Fait à St Didier, le 29 aout 2022,

**Po/ Le Président FRT PACA
Michel SANTINELLI**

